

- Règlement - EKIDEN 2024 -

Art 1 : L'Association « Marathon d'Albi » organise le **26^{ème} EKIDEN d'ALBI** le samedi 5 octobre 2024

Art 2 : L'Ekiden est une course par équipe et en relais sur la distance du marathon. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5 km. Chaque équipe est constituée de 6 coureurs parcourant les distances suivantes :

1^{er} relayeur : 5 km

4^{ème} relayeur : 10km

2^{ème} relayeur : 10km

5^{ème} relayeur : 5km

3^{ème} relayeur : 5 km

6^{ème} relayeur : 7,195km

Cette épreuve sert de support au Championnat Départemental et Championnat Régional pour les équipes de clubs affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme.

Art 3 : **Départ 20H** - Rassemblement des coureurs **19H50**.

Départ / arrivée : **Place Sainte Cécile à ALBI**

Dernier relayeur doit impérativement prendre son relais avant 23h30

Art 4 : Course ouverte aux :

• licenciés F.F.A.

• licenciés d'une autre fédération sportive

• non licenciés

• coureurs étrangers

Art 5 : **Catégories masculines et féminines EKIDEN 2024 :**

• Cadets : 2008 / 2009

• Juniors : 2006 / 2007

• Espoirs : 2003 / 2005

• Seniors : 1986/ 2002

•Masters : 1985 et avant

Selon le règlement FFA la catégorie « minime » ne peut pas participer au relais

Le classement des équipes MIXTES se fera uniquement sur la base de 3H + 3F (normes FFA)

Art 6 : Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Chaque coureur devra présenter avec le bulletin d'inscription une licence en cours de la F.F.A

Pour les non licenciés a la FFA

Avoir satisfait aux recommandations du Parcours Préventions Santé consultable sur la plateforme Web dédiée pps.athlé.fr et y avoir suivi les différentes vidéo vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liées à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo) et de ce fait être titulaire de l'attestation datant de moins de 3 mois soit établie après le 5 juillet 2024.

Ou pour les mineurs présenter une attestation sur l'honneur pratiquant mineur faisant suite à un questionnaire relatif à son état de santé validée par la personne exerçant l'autorité parentale.

IMPORTANT : en cas d'inobservation de la réglementation ci-dessus, de RATURE sur la date du certificat, L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les équipes ayant un dossier complet seront prioritaires

Art 7 : Tarif Inscription par équipe: hors frais klikego

84 euros

72 euros équipes FFA

48 euros « équipe Jeunes » composée de jeunes de moins de 18 ans et/ou étudiants (sur justificatifs)

100 euros par équipe Entreprise (Challenge Entreprise)

Tarif FFA pour en bénéficier l'équipe devra être composé de 6 coureurs licenciés FFA avec une licence en cours de validité.

Tarif entreprise, pour être classé dans le challenge entreprise l'équipe devra s'acquitter du tarif de 100€.

Les inscriptions se feront :

*en ligne sur le site : www.ekidendalbi.com ou www.klikego.com (à partir du 12 Aout)

Clôture des inscriptions à la 450ème équipes ou le vendredi 6 octobre 21h

L'organisation se réserve le droit d'arrêter a tout moment les inscriptions pour honorer ses engagements auprès de ses partenaires

Retrait des dossards :

Retraits Dossards place Sainte Cécile le samedi 6 octobre 2024 de 16h à 19h45

Nombre d'équipes limité à 450 . T-Shirt technique offert aux participants de ces 450 équipes.

Art 8 :ATTENTION Modification abusive de la COMPOSITION des Equipes :

Toute équipe modifiée à 50% sera considérée comme une nouvelle équipe et de ce fait perdra son rang dans l'ordre d'inscription.

RAPPEL / les Equipes JEUNES ne sont constituées que de jeunes de moins de 18 ans ou sur présentation de la carte étudiant.

L'équipe rejoindra la liste d'attente et ne sera validée qu'à réception des certificats ou licences valides dans la limite des places disponibles.

Art 9 : Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé aux quatre coins sans amputation de son format.

Le juge arbitre règle les problèmes techniques et applique le règlement.

Attention au respect de l'ordre des relayeurs

Le non respect de ces dispositions entraîne la disqualification de l'équipe concernée.

Art 10 : La circulation n'est pas neutralisée sur le parcours.

Les organisateurs prennent toutes les dispositions utiles pour garantir la protection du circuit en collaboration avec la police.

Seules les motos indispensables à l'organisation sont admises sur le parcours.

Aucun suiveur n'est toléré.

Repérage de tous les kilomètres par marquage au sol et par panneaux visibles de nuit

Art 11: L'assistance médicale est assurée par la Croix Rouge en liaison avec le SAMU 81.

Art 12 : L'assurance Responsabilité Civile est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Art 13 : Le chronométrage est effectué par la société BREIZH CHRONO avec un système de puces intégrée dans un bâton de relais. (bâton fournit lors de la remise des dossards)

Les équipes devront franchir la ligne d'arrivée avec le bâton a la main pour pouvoir être classées.
Le bâton de relais devra être restitué après l'arrivée. Les bâtons non restitués seront facturés 50 € au capitaine de l'équipe.

Art 14 : Evènement – Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art 15 : Droit d'accès – Conformément à la « loi informatique et liberté » du 06.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

Art 16 : En cas de force majeure, de décision préfectorale, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement .

Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.